

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Dénonciation de l'accord d'une entité mère non résidente ou d'une société intermédiaire étrangère pour qu'une société soit mère d'un groupe horizontal

Je soussigné(e)(nom, prénom),
agissant en qualité de(qualité)
de la société
.....(désignation de l'entité mère non
résidente ou de la société intermédiaire étrangère par l'intermédiaire de laquelle cette entité
détient 95 % au moins de la tête de groupe) dont le siège social est à
.....
(ville, adresse, pays), dénonce l'accord en date du(date
de l'accord de l'entité mère non résidente ou de la société intermédiaire étrangère pour qu'une
société soit mère d'un groupe horizontal) par lequel elle a autorisé la société
.....(désignation de la société tête de
groupe), dont le siège social est situé à.....
.....(adresse, ville), à se constituer société mère du groupe formé en
application du 2 de l'article LP. 120 du code des impôts (CDI).

Cette dénonciation prend effet à compter du(date
d'ouverture du premier exercice au titre duquel la société mère n'est plus autorisée par l'entité
mère non résidente ou la société intermédiaire étrangère à revêtir cette qualité).

Fait à (ville), le (date)

Le(qualité)

.....(signature)

.....(nom, prénom)

